

V

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Mme LÉNAUD Martine née LACAN, ESTIVALS Gabelle
née LACAN

Et GAEC Caducques Anglan

D'AUTRE PART

Par les présentes :
Mme LÉNAUD et ESTIVALS

déclare vendre à GAEC Caducques
Anglan

Qui accepte

La coupe de foin pour l'année ~~2021~~ 2022
concernant les parcelles ci-après : AI 138/141/143/142/139

Cette vente est consentie moyennant le prix forfaitaire de
214 € (deux cent quatorze Euro)

Que Monsieur CAMERGUES a à l'instant même payée comptant
à Monsieur LÉNAUD qui lui en donne bonne et valable
quittance.

Monsieur CAMERGUES fauchera, retirera, la récolte à ses
frais il est interdit expressément à l'acquéreur de tailler
les haies et élaguer les arbres, cloturer, faire les
rigoles, étaupiner, en un mot tous les travaux agricoles qui
pourraient devenir nécessaires ladite parcelle de même.
il est interdit de répandre des engrais.

Fait à LACAPELLE-NARVAL
Le 11/3/2022


n. lenau

chèque n° 3127028